

E-legalite.com dématérialise les Actes budgétaires dès 2012

Le tiers de confiance Dematis, spécialiste de la dématérialisation des flux à valeur probante, propose désormais la dématérialisation des Actes Budgétaires pour les collectivités locales.

Le contrôle de légalité des actes porte sur au moins huit millions d'actes chaque année (délibérations, arrêtés...), transmis vers 350 sites d'exercice du contrôle de légalité. La société Dematis, homologuée en tant que tiers de confiance avec sa solution E-legalite.com propose ce service sous une forme dématérialisée depuis 2009.

Plusieurs centaines de collectivités dématérialisent ainsi leurs actes réglementaires en passant par la solution E-legalite.com. Elles pourront dès 2012 dématérialiser leurs actes budgétaires. Ce nouveau module testé par le Ministère de l'Intérieur, est un outil d'aide au contrôle budgétaire dématérialisé pour les préfetures. Il a été mis au point conjointement avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Mme Anaëlle Roze, Juriste du SIVOM du Canton de Bozelle (9137 habitants permanents, 10 communes) explique : *« Au début, la dématérialisation des actes a suscité quelques réticences, mais l'adhésion fut en réalité beaucoup plus rapide qu'on ne pouvait le penser. Des actes transmis sous 2 heures maximum, rendus exécutoires le jour même, ont véritablement apporté un progrès dans cette tâche quasi quotidienne. De même, le fait d'avoir un tampon électronique apposé sur chaque Acte en retour de la Préfecture est véritablement appréciable et rassurant, tout simplement parce qu'il a rendu plus tangible cette dématérialisation »*

Damien Mermoz, de Dematis ajoute : *« à l'heure où les collectivités cherchent à faire des gains de productivité, cette solution accessible à partir de 120 euros par organisme, en mode illimité, permet de réaliser de substantielles économies sur le papier, les frais d'affranchissement, et surtout le temps passé. Je suis très confiant sur le succès du transfert des actes budgétaires que nous pourrons constater en ce début d'année 2012. »*

A propos de Dematis :

Depuis 2003, Dematis développe des solutions qui participent à l'amélioration de la productivité dans les administrations, au travers de solutions électroniques efficaces et réglementaires.

Objectif : fournir des solutions métier conviviales et souples, où l'ergonomie fait l'objet d'une constante attention. Les solutions de Dematis s'utilisent directement et sans formation. Les scénarios d'utilisation sont didactiques et intuitifs. Les autres solutions de Dematis sont e-marchespublics.com, e-parapheurs.com, e-archiveslegales.com, e-armoireaprojets.com, e-signaturesecurisee.com

Contact presse: Régis Legros – 01 72 36 55 48 – info@dematis.com

www.dematis.com - www.e-legalite.com